

Date de dépôt : 23 janvier 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour conserver l'usage de la salle du sous-sol du 3, promenade du Pin et ses annexes

Rapport de M^{me} Sylvia Leuenberger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité la pétition 1604 lors des séances du 22 janvier 2007 et du 5 janvier 2009, sous les présidences de M^{me} Emilie Flamand et de M. Roger Golay.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier.

Introduction

En résumé, le Lycéum International de Genève exerce ses activités musicale, littéraire, artistique et sociale depuis cinquante ans dans le local au 3, promenade du Pin. Or, le bail a été résilié, sans réelle explication, par la gérance de la Ville de Genève. Aussi, une pétition a été déposée demandant de pouvoir poursuivre sa mission dans ce lieu.

Audition de M^{mes} Marti et Demaurex, pétitionnaires

M^{me} Demaurex explique que l'usage de cette salle est octroyé à la section de musique depuis cinquante ans et que de nombreux artistes réputés y ont donné des concerts. Il ne s'agit pas d'un club privé, tout le monde peut venir. En outre ce club d'importance internationale est jumelé à plusieurs clubs étrangers. Cette salle possède une acoustique excellente et est facilement accessible. Elle mentionne encore qu'elle est également pourvue d'une salle d'accueil où des apéritifs sont offerts.

M^{me} Marti ajoute que la section des Lettres organise également des conférences dans cette salle et que le public atteint parfois 80 personnes. La section sociale favorise les contacts entre les membres et représente un foyer pour nombre de personnes. Les cotisations se montent à 150 F par année et un bulletin est publié chaque mois.

M^{me} Demaurex répète que ce club existe surtout pour roder les jeunes musiciens. Le loyer modeste de cette salle permet l'existence du club et des prix d'entrée bon marché.

Questions et débat de la commission

Suite aux questions des commissaires, nous apprenons que ces dames ignorent la raison de la résiliation du bail de leur salle de concert, à part une vague explication liée à des questions techniques d'électricité. Cette pétition n'a pas été envoyée à la Ville de Genève et ne fait l'objet d'aucune subvention. Des recherches pour trouver une autre salle ont été infructueuses. Mais les auditionnées pensent qu'il ne sera pas possible de les chasser tant que la pétition sera en cours.

Les commissaires sont sensibles à la problématique soulevée et désirent trouver une solution pour que ce local leur soit conservé à la promenade du Pin.

L'hésitation est au niveau de la meilleure procédure à adopter afin que les invites de cette motion trouvent une solution positive.

La présidente passe ensuite au vote du renvoi de la pétition à la Ville de Genève. Ce renvoi est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Puis la commission décide de revenir sur ce vote pour suspendre la pétition et écrire un courrier au Conseil administratif.

Cela pour la bonne raison qu'il serait plus judicieux que ce soit les pétitionnaires qui la déposent auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève.

La présidente propose par conséquent de voter sur l'annulation du vote précédent, de suspendre la pétition, d'écrire un courrier à la Ville de Genève (en annexe), ainsi que d'informer ces dames de l'adresse du secrétariat du Conseil municipal, afin qu'elles puissent envoyer elles-mêmes cette pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Procédure qui est acceptée à l'unanimité par la commission.

Deux ans plus tard...

Lors de sa séance du 5 janvier 2009, la Commission des pétitions est revenue sur ce débat ayant appris que le Conseil municipal s'était prononcé sur cette pétition. Ce dernier a voté son renvoi au Conseil administratif, le 19 février 2008, demandant que le local de la promenade du Pin soit conservé pour les activités culturelles du Lycéum, lorsque celui-ci n'est pas utilisé pour d'autres événements.

La commission, satisfaite du dénouement en faveur des pétitionnaires, décide de déposer, à titre de renseignement, cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Vote sur le dépôt de la pétition 1604 :

En faveur : 9 (2 Ve, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre : 2 (2 S)

Abstention : 2 (1 S, 1 R)

Par conséquent, la commission vous recommande de déposer cette pétition à titre de renseignement sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1604)

pour conserver l'usage de la salle du sous-sol du 3, promenade du Pin et ses annexes

Introduction

Le Lycéum Club International de Genève exerce ses activités (musicale, littéraire, artistique et sociale) toutes les semaines au 3, promenade du Pin.

Sa Section de Musique offre à de jeunes musiciens brillants, futurs virtuoses, la possibilité de jouer dans une petite salle (80 places) devant un public fidèle et mélomane.

L'occasion de se confronter à un auditoire dans ce cadre chaleureux est très utile et appréciée à sa juste valeur car elle est hautement formatrice.

C'est à ce titre que le Conservatoire de Musique de Genève avait sous-loué à un prix acceptable les locaux du sous-sol (sis au 3, promenade du Pin) au Lycéum Club International de Genève qui depuis cinquante ans y exerce ses activités sans subvention.

Or à fin août dernier, le bail du Conservatoire a été résilié par la gérance de la Ville de Genève. Nous n'en avons été avisé que cet automne, à la reprise des cours du Conservatoire, donnés désormais dans un autre lieu. Jusqu'ici rien ne nous a été proposé comme nouveaux locaux et nos propres recherches sont restées vaines.

Notre demande

Les bruits courent que de grands travaux vont être entrepris.

Nous vous demandons donc vos bons offices pour que nous puissions conserver l'usage de la salle du sous-sol du 3, promenade du Pin et ses annexes que nous avons entretenues jusqu'ici à satisfaction.

Raison majeure

Dans une interview récente à la Radio Suisse Romande, un éminent professeur du Conservatoire a déclaré que Genève était privilégiée car le Lycéum Club International de Genève offrait à titre privé des services reconnus tant sur le plan culturel que musical, et pour les jeunes artistes, une expérience unique et irremplaçable grâce à la qualité de cette salle.

M^{me} Yvonne Demaurex

Présidente de la Section de Musique

9, chemin de la Maille

1217 Meyrin

N.B. : 2 signatures

M^{me} Elisabeth Mari

Présidente du Lyceum Club

International de Genève

15, chemin Pontverre

1232 Confignon



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Grand Conseil

Commission des pétitions

Genève, le 23 janvier 2007

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Roberto Broggin

Président

Palais Eynard

Rue de la Croix-Rouge 4

Case postale 3983

1211 Genève 3

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du lundi 22 janvier 2007, notre commission a auditionné Mmes Elisabeth Marti et Yvonne Demaurex, au sujet de leur "Pétition pour conserver l'usage de la salle du sous-sol du 3 promenade du Pin et ses annexes", pétition dont vous trouverez une copie annexée à la présente.

Les commissaires ont été touchés par le travail important fourni de manière bénévole par ces deux personnes au sein de l'association Lycéum Club International, notamment dans la promotion de la musique, puisqu'elle permet à de jeunes musiciens de se produire en public dans les locaux précités, situés au 3 promenade du Pin. Ces locaux étaient jusqu'à présent sous-loués par le Conservatoire au Lycéum Club International, mais le bail a été récemment résilié par la Ville de Genève, propriétaire des lieux.

Conscients du fait que la Ville est seule à pouvoir apporter une réponse aux préoccupations des pétitionnaires, nous leur avons conseillé d'adresser leur pétition à votre Conseil au plus vite. Etant donné le caractère urgent de la situation - un délai a été accordé jusqu'au mois de mars à l'association -, nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour vous demander de traiter cette pétition aussi rapidement que possible, afin d'éviter que ces personnes ne se retrouvent "à la rue" et ne doivent cesser leurs activités culturelles.

Nous espérons que vous serez sensibles aux arguments invoqués par les pétitionnaires et qu'une solution viable pour toutes les parties pourra être trouvée. Nous vous saurions gré de nous tenir informés des suites données à cette pétition, dont nous avons mis le traitement en suspens, dans l'attente d'une décision de votre Conseil.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Avec mes amitiés,

Commission des pétitions

E. Flamaud
Emilie Flamaud
Présidente